



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID : 083-218301083-20231018-DDM\_2023\_36-CC



## **DECISION N°2023/36**

### ***Signature d'un avenant à l'annexe de la convention de partenariat pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T) pour les écoles de la commune***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Nous, Michel Gros, agissant en qualité de Maire de la commune de La Roquebrussanne,

EN VERTU de la délibération 2020/14 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégations consenties par la Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la décision 2021/53 du 02 décembre 2021 portant signature d'une convention de de partenariat pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T) pour les écoles de la commune,

CONSIDERANT la résiliation de la convention par les écoles de la commune,

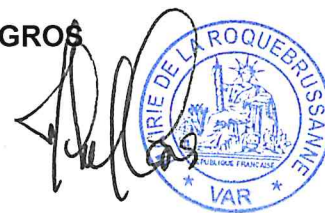
CONSIDERANT la nécessité de signer un avenant à l'annexe de la convention pour autoriser les enseignants à utiliser une autre solution que l'E.N.T,

## **DECIDONS**

- Article 1** : De signer l'avenant à l'annexe de la convention de partenariat pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (E.N.T) pour les écoles de la commune,
- Article 2** : Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- Article 4** : Le Maire est chargé d'informer le Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, de la présente décision.

Fait à La Roquebrussanne, le 18 octobre 2023

Le Maire,  
**Monsieur Michel GROS**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Certifié exécutoire :

Reçu en préfecture le :

Publiée le :

Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le



ID : 083-218301083-20231018-DDM\_2023\_36-CC